

L'ANRT est chargée par la loi 29-06, modifiant et complétant la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, de gérer les noms de domaine Internet «.ma».

Aussi, dans le cadre de la création de nouvelles extensions de pays (ccTLD : Country Code Top Level Domain) en caractères non latins (arabe, chinois, russe...), l'ICANN a approuvé en 2011 la demande de délégation présentée par l'ANRT pour la gestion du ccTLD arabe «.المغرب.».

[Lire le communiqué de presse](#)

[Retour](#)

Source URL:

<https://www.anrt.ma/lagence/actualites/nouvelle-plateforme-de-gestion-du-domaine-ma>